CE QUE LE MAIRE VOUS CACHE

Endettement par habitant de la commune de Pompignac

1. : 815 €/habitant
2. : 1394 €/ habitant
3. : 3324 € / habitant (estimation)

Comment en sommes-nous arrivés à ce résultat ?

DES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN RUPTURE PRENNENT LA PAROLE

Nous, conseillers municipaux démissionnaires, souhaitons, en toute transparence et au service de l'intérêt général, nous adresser à tous les Pompignacaises et Pompignacais.

C'est au nom de ce contrat moral passé avec vous en 2008 que nous avons décidé d'unir nos efforts pour informer, dénoncer et alerter sur les dérives graves qui se sont installées tout au long de la mandature de Denis Lopez, Maire de Pompignac.

Aujourd'hui, c'est donc par devoir que nous rendons compte d'une gestion communale autocratique et sévèrement coûteuse.

Notre démarche n'est guidée par aucune organisation ni aucun groupe d'influence. Nous sommes simplement résolus à rendre des comptes sur les agissements du Maire qui met en péril la démocratie et l'avenir de notre commune, confrontée pour longtemps à de sévères difficultés financières.

Que nos propos puissent éclairer les électrices et les électeurs bientôt appelés à se déterminer librement.

Gouvernance autoritaire et démocratie bafouée

Nous avons tous porté devant vous en 2008 un même programme électoral et notre équipe a œuvré pour sa réussite.

Après bientôt six ans de mandat, le bilan est bien « lourd », financièrement et humainement.

2008 : 22 conseillers + le maire 2013 : 11 conseillers + le maire

Onze conseillers ont donc quitté l'équipe municipale : 10 démissions et 1 décès.

Le Maire est le seul à penser et à claironner qu'il s'agit là d'une situation « fréquente » en fin de mandat !

Un constat qui ne se vérifie pas dans les communes voisines, ni -même en Gironde.

Quatre démissions ont eu lieu en avril 2012 après 3 ans de batailles médiatiques et juridiques acharnées. A ce sujet, la soif de représailles et l'abus de pouvoir du Maire l'ont conduit à être condamné ou débouté par la Justice. Déjà le manque de démocratie et l'autorité démesurée étaient reprochés à un Maire qui préfère exclure que débattre.

Batailles stériles et climat délétère instauré par le Maire ont nui au travail et à la sérénité des débats. Diviser pour mieux régner !

Six autres démissions se sont égrenées entre février et octobre 2013. Contestations et opposition vive en conseil municipal contre la gestion néfaste et le mode de gouvernance autocratique du premier magistrat n'ont cessé d'être pointées et de monter en puissance.

La seule réponse du Maire (et de sa poignée d'acolytes) a été sans prévenir (sauf par voie de presse), de nous dessaisir de nos dossiers, de couper tout circuit d'informations, jusqu'à subtiliser les courriers dont nous avions la charge ou la responsabilité par délégation. Celui qui tente de s'opposer, subit systématiquement dénigrement et calomnie à l'intérieur même de l'équipe !

Les commissions ne fonctionnent plus depuis longtemps et ne sont, pour beaucoup d'entre elles, que des coquilles vides.

Le fonctionnement démocratique du conseil municipal a été bafoué !

Nous avons donc été empêchés de mener à bien la mission pour laquelle nous avions été élus.

Lettre 29 oct 2013 Ne pas jeter sur la voie publique



Arbre de la Liberté

Et que dire de la place de Pompignac au sein de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » ? L'attitude préjudiciable du Maire et les relations conflictuelles avec les conseillers communautaires ont sans doute pénalisé, isolé et affaibli notre commune dans les différents projets communautaires.

Dérives financières et gestion désastreuse

Il faut savoir distinguer un programme électoral construit avec de belles idées d'avec la réalité du terrain. Les contextes sociaux et économiques ont inévitablement évolué très vite en 6 ans et impliquent des répercussions sur notre quotidien : crise financière, déficits et dette publique, hausses des prix, emploi.

Ce sont des considérations que le Maire de Pompignac ne prend pas en compte, ou simplement n'a que faire. Il s'obstine à vouloir mener à terme ce programme en avançant toujours pour justifier sa politique : « On a tenu nos promesses en réalisant la quasi-totalité de notre programme ... Bien entendu. On doit continuer l'œuvre engagée... ». (Article Sud Ouest du 18/10/2013)

Un exemple : dans le programme 2008 concernant les travaux prioritaires, la construction de la nouvelle école maternelle et du restaurant scolaire initialement évaluée à 1 600 000 € (HT) est chiffrée aujourd'hui à 4 500 000 € (HT) (conseil municipal du 22 juillet 2013). Et demain ? N'y a-t-il pas comme un décalage ? Ce projet étant terminé depuis septembre 2013, il va falloir honorer maintenant toutes les factures !

Comment ? Bien évidemment en augmentant les recettes !

Des aménagements et la vente de terrains devaient abonder le plan de financement de l'école :

1°) Une zone mixte et d'activité dite « Le Clouet » est acquise par la mairie en 2011 pour 1 100 000 €. Cet achat est financé entièrement par l'emprunt (dont nous payons déjà les intérêts). Cette parcelle de 5 ha doit « Soutenir l'activité économique » (programme 2008), accueillir une « pépinière d'entreprises ». Or, ce projet censé permettre un financement conséquent pour l'école maternelle reste « cloué » au sol ! A ce jour, pas d'entreprises mais des pépins !

2°) Au lieu-dit « Lannegrand » une parcelle de 1,7 ha est acquise en 2011 pour 390 000 €. Achat financé une fois encore par l'emprunt. Ce terrain a été acheté dans le but d'une opération immobilière (habitations) et de dégager un excédent pour le financement de l'école. A ce jour, rien n'est sorti de terre !

Alors comment est financée cette école ? Par des subventions publiques à hauteur de 730 000 €.

Bien mais insuffisant. Donc par l'emprunt que nos impôts locaux rembourseront. Notons qu'un

emprunt supplémentaire de 3 000 000 € a été voté le 10 octobre 2013 et s'additionne aux autres.

Et si ce n'était que le seul projet engagé ! Mais il y a à venir l'aménagement du centre bourg et sa

route, la station d'épuration, un bâtiment neuf de sports et loisirs, des logements communaux, l'école de

musique, des locaux pour une ludothèque et une Maison des Assistantes Maternelles (privée)...

A trop charger la barque, elle risque de couler !

Depuis 2011, les voyants sont au rouge et le Maire a été rappelé à l'ordre par la Cour Régionale des Comptes en 2012.

Tous les chiffres le montrent. Vous pouvez consulter les sites ci-dessous (dont certains officiels) :

* https://\A^vw.decomptes-publics.fr/aquitaine,4/gironde,63/comptes-publics-pompignac, 13376 <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=330&dep=::033&tvpe=BPS&par>am=2&exercice=2012
* <http://www.contribuables.org/argus-des-communes/>
* <http://www.proxiti.info/infocommune.php?o=33330&n=Pompignac>

C'est donc en tant qu'anciens élus inquiets des dérives actuelles que nous devons vous décrire tous ces constats, vous présenter tous les bilans afin de vous permettre d'en tirer les conclusions qui s'imposent. C'est dans cet esprit critique mais constructif pour l'avenir que nous pourrons éviter le pire, s'il est encore temps.

Le groupe des signataires :

S. Auriac, J. Bourel, H. Clare, L. Dandre, S. Didion, G. Duvigneau, JL. Lataste.

Informations régulières à découvrir sur notre blog : <http://pompiqnacpourunenqagementcitoven.unbloq.fr/>

Et que dire de la place de Pompignac au sein de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » ? L'attitude préjudiciable du Maire et les relations conflictuelles avec les conseillers communautaires ont sans doute pénalisé, isolé et affaibli notre commune dans les différents projets communautaires.

Dérives financières et gestion désastreuse

Il faut savoir distinguer un programme électoral construit avec de belles idées d'avec la réalité du terrain. Les contextes sociaux et économiques ont inévitablement évolué très vite en 6 ans et impliquent des répercussions sur notre quotidien : crise financière, déficits et dette publique, hausses des prix, emploi.

Ce sont des considérations que le Maire de Pompignac ne prend pas en compte, ou simplement n'a que faire. Il s'obstine à vouloir mener à terme ce programme en avançant toujours pour justifier sa politique : « On a tenu nos promesses en réalisant la quasi-totalité de notre programme ... Bien entendu. On doit continuer l'œuvre engagée... ». (Article Sud Ouest du 18/10/2013)

Un exemple : dans le programme 2008 concernant les travaux prioritaires, la construction de la nouvelle école maternelle et du restaurant scolaire initialement évaluée à 1 600 000 € (HT) est chiffrée aujourd'hui à 4 500 000 € (HT) (conseil municipal du 22 juillet 2013). Et demain ? N'y a-t-il pas comme un décalage ? Ce projet étant terminé depuis septembre 2013, il va falloir honorer maintenant toutes les factures !

Comment ? Bien évidemment en augmentant les recettes !

Des aménagements et la vente de terrains devaient abonder le plan de financement de l'école :

1°) Une zone mixte et d'activité dite « Le Clouet » est acquise par la mairie en 2011 pour 1 100 000 €. Cet achat est financé entièrement par l'emprunt (dont nous payons déjà les intérêts). Cette parcelle de 5 ha doit « Soutenir l'activité économique » (programme 2008), accueillir une « pépinière d'entreprises ». Or, ce projet censé permettre un financement conséquent pour l'école maternelle reste « cloué » au sol ! A ce jour, pas d'entreprises mais des pépins !

2°) Au lieu-dit « Lannegrand » une parcelle de 1,7 ha est acquise en 2011 pour 390 000 €. Achat financé une fois encore par l'emprunt. Ce terrain a été acheté dans le but d'une opération immobilière (habitations) et de dégager un excédent pour le financement de l'école. A ce jour, rien n'est sorti de terre !

Alors comment est financée cette école ? Par des subventions publiques à hauteur de 730 000 €.

Bien mais insuffisant. Donc par l'emprunt que nos impôts locaux rembourseront. Notons qu'un

emprunt supplémentaire de 3 000 000 € a été voté le 10 octobre 2013 et s'additionne aux autres.

Et si ce n'était que le seul projet engagé ! Mais il y a à venir l'aménagement du centre bourg et sa

route, la station d'épuration, un bâtiment neuf de sports et loisirs, des logements communaux, l'école de

musique, des locaux pour une ludothèque et une Maison des Assistantes Maternelles (privée)...

A trop charger la barque, elle risque de couler !

Depuis 2011, les voyants sont au rouge et le Maire a été rappelé à l'ordre par la Cour Régionale des Comptes en 2012.

Tous les chiffres le montrent. Vous pouvez consulter les sites ci-dessous (dont certains officiels) :

<https://www.decomptes-publics.fr/aquitaine,4/gironde,63/comptes-publics-pompignac,13376>

<http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=330&dep=033&type=BPS&par%20am=2&exercice=2012>

<http://www.contribuables.org/argus-des-communes/?p=page-2&code-postal=33370&commune=33330>

<http://www.proxiti.info/infocommune.php?o=33330&n=POMPIGNAC>

C'est donc en tant qu'anciens élus inquiets des dérives actuelles que nous devons vous décrire tous ces constats, vous présenter tous les bilans afin de vous permettre d'en tirer les conclusions qui s'imposent. C'est dans cet esprit critique mais constructif pour l'avenir que nous pourrons éviter le pire, s'il est encore temps.

Le groupe des signataires :

S. Auriac, J. Bourel, H. Clare, L. Dandre, S. Didion, G. Duvigneau, JL. Lataste.

Informations régulières à découvrir sur notre blog : http://pompignacpourunengagementcitoyen.unblog.fr

Lettre 29 oct 2013 Ne pas jeter sur la voie publique